

MAIRIE DE RUFFEC**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****● SEANCE DU JEUDI 21 MARS 2024 ●**

| | |
|------------------------------------|------------|
| Membres en exercice | 23 |
| Membres ayant délibéré | 21 |
| Date de la convocation | 15/03/2024 |
| Date d'affichage de la convocation | 15/03/2024 |

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, M. Franck LOPEZ, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Marguerite D'ARGENT

POUVOIRS : Mme Nina BASTIER en faveur de Mme Sylvie BEAUVAL, M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Éric MOULIGNIER en faveur de Mme Nicole GAYOUX, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Hervé JAMBARD, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, Mme Nicole BOES en faveur de M. Jean-François JOBIT, M. François POHU en faveur de M. Thierry BASTIER

ABSENTS : M. Jean-Michel ARDOUIN, M. Jean COITEUX

M. PELLADEAUD est désigné secrétaire de séance.

**RETRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024_01_04 EN DATE DU 25 JANVIER 2024
ET ACQUISITION DES DROITS INDIVIS DE MME BERNADETTE GUIBERT SUR LA PARCELLE CADASTREE
SECTION AN NUMERO 193 SISE PLACE ARISTIDE BRIAND DONT L'AUTRE MOTIE INDIVISE EST
DETENUE PAR LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu le Code Civil et notamment son article 815-14,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration, et notamment ses articles L.240-1 et suivants et L.242-4,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner de Maître Emmanuelle AUDRY, notaire, déposée en mairie et relative à un projet de vente de la parcelle cadastrée section AN numéro 192 sise Place Aristide Briand appartenant à Madame Bernadette GUIBERT, et de la parcelle cadastrée section AN numéro 193 sise place Aristide Briand dont Madame Bernadette GUIBERT et la Commune sont propriétaires coindivisaires chacun pour moitié,

Vu le courrier de M. le Maire de Ruffec en date du 24 novembre 2023 par lequel la Commune a manifesté son souhait d'exercer son droit de priorité sur la vente de la parcelle AN 193 en tant que propriétaire coindivisaire de ladite parcelle,

Vu le courrier de Maître Emmanuelle AUDRY, notaire, représentant Madame Bernadette GUIBERT, en date du 13 décembre 2023, acceptant l'offre formulée par la Commune pour l'acquisition des droits indivis de Madame Bernadette GUIBERT sur la parcelle AN 193, à l'euro symbolique, avec prise en charge de l'ensemble des frais liés à cette acquisition,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024_01_04 en date du 25 janvier 2024 approuvant l'acquisition des droits indivis de Mme Bernadette GUIBERT sur la parcelle cadastrée section AN numéro 193 sise place Aristide Briand dont l'autre moitié indivise est détenue par la Commune,
Vu le courrier de Maître Emmanuelle AUDRY, notaire, représentant Madame Bernadette GUIBERT, en date du 13 février 2024, signalant à la Commune qu'une erreur de référence cadastrale apparaît dans l'article 2 de la délibération du Conseil Municipal n°2024_01_04 en date du 25 janvier 2024,

Considérant l'intérêt pour la Commune, en tant que propriétaire coindivisaire pour moitié de la parcelle AN 193 sise place Aristide Briand, de se porter acquéreur des droits indivis de Madame Bernadette GUIBERT sur ledit bien afin d'en devenir propriétaire en totalité ;

Considérant qu'au vu de la configuration des lieux, la parcelle AN 193 sise place Aristide Briand constitue l'unique accès aux immeubles et parkings situés sur l'arrière ;

Considérant la nécessité que soient constituées des servitudes perpétuelles au profit de la parcelle AN 192 sise place Aristide Briand, et non au profit de la parcelle AN 193 comme stipulé dans l'article 2 de la délibération du Conseil Municipal n°2024_01_04 en date du 25 janvier 2024 ;

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Retire la délibération du Conseil Municipal n°2024_01_04 en date du 25 janvier 2024 approuvant l'acquisition des droits indivis de Mme Bernadette GUIBERT sur la parcelle cadastrée section AN numéro 193 sise Place Aristide Briand dont l'autre moitié indivise est détenue par la commune et constituant des servitudes perpétuelles au profit de la parcelle cadastrée AN numéro 193.

ARTICLE 2 : Autorise l'acquisition auprès de Madame Bernadette GUIBERT, ou toute personne physique ou morale se substituant à elle dans l'opération, de ses droits indivis sur la parcelle cadastrée section AN numéro 193 sise Place Aristide Briand dont l'autre moitié indivise est détenue par la Commune.

ARTICLE 3 : Approuve la constitution de servitudes perpétuelles au vu de la configuration des lieux au profit de la parcelle cadastrée section AN numéro 192, sise Place Aristide Briand.

ARTICLE 4 : Dit que le prix d'acquisition est fixé à l'euro symbolique, avec prise en charge par la Commune de l'intégralité des frais liés à cette transaction.

ARTICLE 5 : Dit que les crédits seront inscrits sur le budget de la Commune.

ARTICLE 6 : Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte d'achat et tout document afférent.

ARTICLE 7 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Madame la Trésorière.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le **26 MARS 2024**

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Département :
CHARENTE

Commune :
RUFFEC

Section : AN
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 11/01/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CCr/6
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1, rue de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 - fax 0545975861
ptgc.charente@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

